



Le Programme « Grande muraille verte » de la CEN-SAD

Thématique: [Desertification](#) | Rubrique: [Sur la toile](#)

Le Programme « Grande muraille verte » de la CEN-SAD

Au cours de la CP8 qui se déroule depuis le 3 septembre à Madrid, la Communauté des Etats Sahélo-sahariens (CEN-SAD) a présenté son Programme « Grande muraille verte »

1. Contexte

Le Programme « Grande muraille verte » est né au plus haut niveau politique de l'Afrique pour répondre à une préoccupation majeure du continent : les effets conjugués de la dégradation du milieu rural naturel et de la sécheresse. Il a été adopté par la 7^{ème} Conférence des Leaders et Chefs d'Etat de la CEN-SAD tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) en juin 2005 et constitue dès lors un des programmes prioritaires majeurs de la CEN-SAD. Conformément aux recommandations des Instances, différentes investigations ont été menées par le Secrétariat Général de la CEN-SAD en étroite collaboration avec certains Etats membres et l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) et ont permis de confirmer le bien-fondé de l'initiative, d'esquisser le concept et les modalités opérationnelles de sa mise en œuvre.

2. concept et orientations

- Ce concept est le résultat d'une volonté politique forte à la mesure des grands défis socio-économiques et environnementaux dans une perspective d'intégration régionale ayant les orientations suivantes:
- La Muraille verte n'est pas un rempart contre un désert (qui avance), elle est un symbole
- la consolidation des actions de LCD et la valorisation des expériences réussies, à travers notamment des échanges intra-région
- un programme régional d'investissement susceptible d'engendrer un impact écologique et socioéconomique tangible et durable

3. Composantes du programme

Les trois composantes du Programme Muraille Verte

- Conceptuelle pour préciser le concept 'Muraille Verte' et sa signification en rapport avec les PANs de LCD (réalisé en 2006 par l'OSS).
- Opérationnelle avec des actions préliminaires à la formulation du Programme d'Investissement Régional issu de consultation et d'un dialogue participatif avec les pays et les organisations sous-régionales
- Institutionnelle : définir les étapes conduisant à l'élaboration d'un PIR selon un dispositif institutionnel spécifique

4. Les objectifs

La Muraille verte vise les objectifs suivants :

- Renforcer la place et le poids de la sylviculture dans des programmes de développement
- Concilier la création d'emploi et de revenu et la conservation des ressources naturelles
- Renforcer l'implication des populations et des collectivités locales dans le processus de décentralisation
- Développer la coopération Sud-Sud et le partenariat décentralisé pour contribuer à l'intégration régionale

5. Les étapes de réalisation

Le projet sera réalisé en deux phases :

5.1. une phase initiale de deux ans qui va consister à l'intégration régionale et de l'état des lieux, l'identification des complémentarités entre les pays de l'espace CEN-SAD et l'initiation d'un processus de mise en commun des connaissances.

5.2. Une phase de cinq ans: la consolidation de l'intégration régionale (valorisation des potentialités régionales et la mise en œuvre de projets préparés durant la phase initiale)

6. La prochaine étape

La prochaine étape consiste à élaborer des projets d'exécution qui comprennent

-La délimitation des zones d'intervention sur des cartes à des échelles convenables

-L'étude de la situation physique (climatique, édaphique etc....) des régions concernées

-La détermination des actions physiques à réaliser (type, importance/superficie, coût, durée d'exécution etc.)

-L'indication des espèces végétales à introduire en précisant la superficie à traiter, la densité, les techniques culturales (préparation des espaces, la fréquence de l'irrigation)

-La détermination des travaux d'accompagnement et d'entretien (la mise en défens, le gardiennage, la gestion des espaces aménagés

-L'élaboration des tableaux de bord/ feuille de route d'exécution en indiquant les priorités de réalisation des différentes actions

-La définition des besoins logistiques et en personnel technique pour l'exécution de ce projet

-La définition des coûts de chaque activité et du coût total par projet ainsi que le calendrier de son exécution et la contribution des pays concernés

[CCD-CDP8]

Les liens connexes

 [la dépêche sur Médiaterre](#)

modéré par fbreuil